

Montpellier : pas de sortie scolaire si le voile est interdit? Et alors ? La belle affaire !

écrit par Christine Tasin | 26 mai 2019



Le voile, c'est reparti... Schiappa a bien précisé que l'amendement des sénateurs serait refusé... Mais on cause quand même, on a peur, dans les quartiers islamisés surtout !

<http://resistancerepublicaine.com/2019/05/21/la-gouape-schiappa-adore-le-voile-surtout-celui-des-accompagnatrices-scolaires/>

.

“Dans ce quartier populaire de [#Montpellier](#), l'absence des mères voilées rendrait les sorties scolaires quasi impossibles.”

Hummm ... pic.twitter.com/MDM0GrIzx0

– Tancrède [@Tancrede_Crptrs](#) [25 mai 2019](#)

Plus de voilées comme accompagnatrices scolaires signifierait plus de sorties, donc.

On appréciera d'abord la reconnaissance de fait du nombre majoritaire de musulmans, malgré l'absence de statistiques officielles (et on a fait un procès à Robert Ménard pour moins que ça) dans certains quartiers, dans certaines villes.

Ensuite, il faut se réjouir et espérer que ces couillons d'enseignants prêts à enseigner la discrimination des femmes et leur infériorité comprennent qu'ils ne sont pas payés pour aller se balader avec leurs ouailles.

Les sorties scolaires, faut-il le rappeler, ne sont pas obligatoires et, en maternelle et en primaire, le but de l'école reste, prosaïquement, d'apprendre aux élèves à lire, écrire, compter. Rien d'autre. Nul besoin de les amener à des expositions sur le vivre ensemble ou faire une course de vitesse. Et des générations entières sont allées à l'école sans en sortir sans que le monde ne s'effondre ! Et en ces temps d'échec scolaire, recentrer le temps et les activités scolaires sur les fondamentaux ne me paraît pas une mauvaise idée...

.

D'ailleurs, quand Belkacem (ou Peillon ?) avait pondu sa circulaire pour autoriser les accompagnatrices voilées, j'ai tout de suite donné comme conseil aux enseignants d'annuler et refuser toute sortie scolaire avec leurs élèves.



<http://resistancerepublicaine.com/2014/11/03/dites-non-aux-sorties-scolaires-en-reponse-a-bel-kacem-autorisant-les-accompagnatrices-voilees/>

.

En passant, qu'on se le dise, encore maintenant, malgré

Belkacem, Blanquer et Schiappa, un enseignant peut refuser une mère voilée comme accompagnatrice de sa classe et le justifier par le risque de trouble à l'ordre public.

En effet, nombre de parents ne veulent pas voir leurs enfants encadrés par des femmes voilées, qui donnent une image de la femme inacceptable. C'est donc pour les enseignants un facteur de tensions, de disputes, de protestations, de refus de la sortie par des parents non musulmans.

La jurisprudence autorise donc le refus des accompagnatrices voilées pour risque de trouble à l'ordre public...

Allez-y, ne vous gênez pas.

Ajoutons une bonne raison pour ne plus sortir de l'école avec ses élèves :

Les parents musulmans devront se charger d'amener leurs enfants dans les musées ou au cinéma... s'ils le veulent. S'ils ne le veulent pas c'est leur problème, ce n'est pas le nôtre. Et si leurs gosses n'apprennent pas à nager et se noient c'est leur responsabilité. Point barre. A eux de mettre en balance le voile et le bien de leurs enfants. Ils (elles) ont le choix. L'avenir de leur enfant, c'est leur choix, c'est leur responsabilité.

Nous, on s'en lave les mains. Point barre.